

Les entreprises nationalisées, par BERNARD CHENOT.
(Collection « Que Sais-je? »). Un vol., 4½ po. x 7, broché, 128
pages — PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, 108, boulevard
Saint-Germain, Paris, 1956

Camille Martin

Volume 32, Number 1, April–June 1956

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1002789ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1002789ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Martin, C. (1956). Review of [*Les entreprises nationalisées*, par BERNARD CHENOT. (Collection « Que Sais-je? »). Un vol., 4½ po. x 7, broché, 128 pages — PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, 108, boulevard Saint-Germain, Paris, 1956]. *L'Actualité économique*, 32(1), 169–170. <https://doi.org/10.7202/1002789ar>

The Economic Thought of Franklin-D. Roosevelt and the Origins of the New-Deal, par DANIEL-R. FUSFELD. Un vol., 6 po. × 9 $\frac{1}{8}$, relié, 337 pages. — COLUMBIA UNIVERSITY PRESS, New York et Oxford University Press, 480 University Avenue, Toronto 2, 1956. (\$5.75).

De son vivant, Roosevelt pouvait compter sur une opinion partisane pour lui faire une réputation d'universaliste, avec des vues nettes en économie et un programme défini de législation sociale, le tout absolument essentiel à la conservation de l'« American Way of Life ». Depuis, cependant, le grand homme et son New-Deal sont tombés dans le champ d'observation de l'historien et l'opinion est aujourd'hui très répandue parmi cette classe de savants qui se réclame de l'étude du passé, que Roosevelt n'avait aucune philosophie et même peu de connaissance en économique; qu'il déduisait son programme de législation économique des avis de ses conseillers ou qu'il l'improvisait en s'en remettant à son aptitude naturelle à pressentir l'orientation des mouvements divers de l'opinion publique.

Sans verser dans la fable, l'auteur réclame pour son héros une pensée économique éclairée, et il cherche à dissiper l'opinion contraire, en établissant, dans l'ordre chronologique, les nombreuses influences qui ont contribué à la former; en particulier: les cours de Harvard en sciences économiques et les études assidues après l'atteinte de la maladie; l'expérience acquise au contact d'individus et de groupes économiques représentant différentes écoles, tant dans les diverses fonctions publiques qu'il a occupées qu'au cours des campagnes électorales. Le professeur Fusfeld montre que les vues de Roosevelt sur les problèmes économiques sont nettes et qu'elles ont été la base de sa politique tout en étant le facteur déterminant du choix de ses conseillers et des hauts fonctionnaires de l'administration. L'auteur dispose de l'accusation de socialisme lancée par les adversaires de l'ancien président: il ne s'est jamais, en effet, montré partisan de l'étatisation des industries essentielles ni du dirigisme de la vie économique et il n'a jamais rejeté le profit en tant que mobile de la production et de la distribution. Mais l'auteur se demande si le New-Deal favorisait le climat économique autant que l'exige la vigueur et la bonne santé de l'entreprise privée. Était-ce un point d'arrêt sur la route du socialisme ou une alternative?

Camille Martin

Les entreprises nationalisées, par BERNARD CHENOT. (Collection « Que Sais-je? »). Un vol., 4 $\frac{1}{2}$ po. × 7, broché, 128 pages. — PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, 108, boulevard Saint-Germain, Paris, 1956.

Est-il beaucoup de Français, se demandait en 1951, M. Jacques Lacour-Gayet, qui se rendent compte « que dans l'extension de l'économie d'État la France n'est actuellement dépassée que par la Russie et ses satellites et par la Grande-Bretagne? » Depuis 1945, en effet, il y a plus, en France, que des entreprises nationalisées; il y a la France des entreprises nationalisées. Pourtant les principes sur lesquels s'édifie la structure de l'État n'ont pas variés; la démocratie française se réclame toujours de la déclaration individualiste de 1789; le capitalisme est resté le régime économique officiel; les activités économiques sont toujours en principe réservées

à l'entreprise privée et le dogme de la liberté du commerce et de l'industrie est toujours maintenu.

Le secteur nationalisé toutefois est trop vaste pour qu'il n'ait pas modifié profondément la physionomie des institutions françaises. En dépit des affirmations et des principes, il a marqué de son empreinte l'organisation économique, la structure de l'État et la vie même des Français. Mais, en fait, quelle est la signification profonde de cette ample construction? Comment la France des entreprises publiques peut-elle vivre dans ce vieil État démocratique et libéral qui va puiser jusque dans la déclaration des droits de 1789 la sève qui nourrit ses institutions politiques et la justification de son pouvoir? Pour le dire, il faudrait savoir comment le statut des entreprises nationalisées s'accorde avec l'architecture de l'État, être en mesure de préciser le rôle économique et de définir le rôle social de ces entreprises. Or les éléments de ces différents problèmes ne sont pas facile à réunir.

C'est donc plus simplement à travers l'histoire des nationalisations, par l'analyse des intentions du législateur et l'observation méthodique du fonctionnement de ces immenses entreprises, que l'auteur va chercher à découvrir la place du secteur nationalisé dans les institutions de la démocratie française.

Camille Martin

Défense de l'or, par CHARLES RIST. Un vol., 5½ po. × 8¾, broché, 121 pages. — LIBRAIRIE DU RECUEIL SIREY, 22, rue Soufflot, Paris V^e, 1953.

Il est devenu de mode vers le temps de la deuxième grande guerre, de mépriser l'or au profit de la monnaie de papier. C'était là un peu un effet de la crise économique de 1929, attendu que les économistes, particulièrement les anglo-saxons, en ont jeté la responsabilité sur l'or qui, disaient-ils, avait augmenté de valeur. Les effets indésirables de l'absence d'un étalon commun sur le commerce international n'a rendu au métal jaune qu'une partie de son crédit. Dans le conflit, l'auteur a continué de défendre les idées qu'il soutient depuis longtemps et voilà qu'il publie en volume des articles qu'il a rédigés depuis 1946 en faveur du retour à l'or.

Les idées qu'il défend peuvent se résumer de la façon suivante: l'or est le seul métal pouvant servir de base au commerce international, parce qu'il est le seul universellement accepté, la marchandise-monnaie par excellence; cette situation privilégiée, il la tient de sa rareté; le caractère de bien rare, auquel vient s'ajouter celui d'être indestructible et identique à lui-même sous toutes les latitudes, confère à l'or une valeur de prestige qui en fait un instrument de premier ordre de conservation des valeurs dans le temps et partant lui attribue un rôle utile qui est la réponse à l'objection d'inutilité. Le critique d'art américain, William Butler Yeats n'a-t-il pas d'ailleurs écrit: «Toutes les choses qui ont le plus de valeur sont celles qui ne servent à rien». L'expérience des années de crise, soutient encore l'auteur, ne prouve rien contre la stabilité de la valeur de l'or. Ce qui différencie la situation d'aujourd'hui des situations analogues antérieures, c'est qu'il s'agit de reconstituer une monnaie internationale et que l'inévitable dévaluation doit être le fait d'un pays qui détient la plus grande quantité d'or, les États-Unis, au profit d'autres pays. Tous les systèmes proposés en vue d'empêcher une déflation